

2L INVEST
Société par actions Simplifiée au capital de 1000€
28 rue du Grenier Saint-Lazare
75003 PARIS
879 209 245 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le seize décembre,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social situé au 28 rue du Grenier Saint-Lazare-75003 PARIS, sur convocation de la Présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Alexandre DU, propriétaire de 500 actions
- Madame Yi DU, propriétaire de 500 actions

Soit un total de 1000 actions
Sur les mille (1000) actions composant le capital social.

La totalité des associés composant le capital est présent.

Monsieur Alexandre DU présidant la séance en sa qualité de Président, constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été adressées aux associés en même temps que la convocation et tenues à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

DA JY

Le Président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Augmentation de capital par apport en nature**
- Modification corrélative des articles concernés dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'une somme de **cinq cent quatre vingt quatorze mille euros (594 000)** pour le porter de **mille (1000) euros à cinq cent quatre vingt quinze mille euros (595 000)** par l'émission de nouvelles actions en nature.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de cinq cent quatre vingt quatorze mille actions nouvelles d'un euros chacune, numérotées de 1001 à 595 000.

Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 16 décembre 2024. Elles seront attribuées en totalité à l'apporteur.

Les dispositions de l'apport sont indiquées dans le traité d'apport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide de modifier les statuts en conséquence, et de les adopter dans leur nouvelle version, telle qu'annexée au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

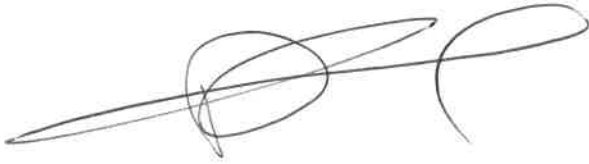
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.



- Alexandre DU

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

- Yi DU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yi DU' in a cursive style.